

- Ce résultat n'apparaît pas suffisamment représentatif en termes d'opposition au projet de la Combe Rougeux dans sa globalité mais témoigne cependant de la non-acceptation de l'éolienne E1 par les habitants de Maconcourt.
- Les élus de Domremy-Landéville et de Annonville sont favorables au projet.
- L'avis du conseil municipal de St-Urbain-Maconcourt rendu le 7 novembre 2017 par lequel il refuse l'implantation de l'éolienne E1 sur le territoire de la commune de Maconcourt, sera pris en considération avec les avis des vingt-trois autres communes désignées à l'article 7 de l'arrêté d'organisation de la présente enquête publique par l'autorité compétente (Préfet de la Haute-Marne) dans sa décision d'autoriser ou de refuser, totalement ou partiellement le projet de la Combe Rougeux,

le commissaire-enquêteur constate que le projet de la Combe Rougeux apparaît conforme aux prescriptions du Schéma Régional Eolien de l'ex-Champagne-Ardenne et en conséquence, émet un avis **FAVORABLE** à sa réalisation.

**La Villeneuve-au-Chêne le 29 novembre 2017**

**Daniel KERLAU**  
**Commissaire-enquêteur**

